

Fondation Optimiste des enfants canadiens
États financiers

30 septembre 2019

Fondation Optimiste des enfants canadiens

Table des matières

30 septembre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-15



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
PARTNERSHIP OF CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

JAMES M. ROWEN, CPA, CA
WENDY N. ROSCOE, CPA, CA
LILY YUAN HU, CPA, CGA, US CPA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation Optimiste des enfants canadiens

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Optimiste des enfants canadiens (la Fondation) qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 septembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons et collecte de fonds, dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de collectes de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 septembre 2019 et 2018, de l'actif à court terme au 30 septembre 2019 et 2018, de l'actif net au 1er octobre 2018 et au 30 septembre pour les années 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 septembre 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal (Québec)
Le 24 mars 2020

Rowen & associés S.E.N.C.R.L.

Rowen & associés S.E.N.C.R.L.

James M. Rowen
James M. Rowen, CPA auditeur, CA



Fondation Optimiste des enfants canadiens

Bilan

au 30 septembre 2019

	2019	2018
ACTIF		
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 169 \$	53 770 \$
Intérêts courus à recevoir	3 122	2 315
Dividende accumulé à recevoir	3 062	2 739
Autres créances	-	5 574
Taxes de vente à recevoir	4 651	5 410
Dépenses prépayées — marques de reconnaissance	16 942	1 800
Montant dû — Optimist International	6 650	-
	55 596	71 608
Actifs à long terme		
Placements de portefeuille (note 4)	2 034 442	2 023 952
Charges reportées — bourses d'études (note 6)	290 495	305 374
	2 324 937	2 329 326
Immobilisation incorporelle		
Frais de constitution (note 2)	18 708	18 708
	2 399 241 \$	2 419 642 \$
PASSIF		
Passifs à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	81 814 \$	41 508 \$
Dû à Optimist International	-	14 077
	81 814	55 585
Passifs à long terme		
Apports reportés (note 5)	131 187	159 735
Bourses d'études à payer (notes 2 et 6)	306 247	320 464
	437 434	480 199
	519 248	535 784
ACTIF NET		
Actifs nets grevés d'affectations externes		
- Reçus à titre de dotations – bourses d'études (note 7)	1 003 466	996 690
- Reçus à titre de dotations – CLCI (note 7)	315 150	339 090
Non affectés	561 377	548 078
	1 879 993	1 883 858
	2 399 241 \$	2 419 642 \$

APPROUVÉ POUR LE COMPTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Administrateur

Administrateur

Voir les notes complémentaires

Fondation Optimiste des enfants canadiens
État des résultats
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

	2019	2018
Produits		
Apports de particuliers	412 398 \$	295 174 \$
Revenu de placement (note 3)	148 555	92 333
Frais administratifs	8 505	3 695
Autre revenu	(429)	11 300 \$
	569 029	402 502
Subventions et programmes		
Bourses d'études — art oratoire	45 000	45 000
Bourses d'études — essai littéraire	25 000	15 000
Bourses d'études — CCSM	1 000	7 500
Coûts des programmes	64 218	60 566
Subvention – cancer infantile (note 5)	4 000	11 021
Subvention – cancer infantile Semer le réconfort(note 7)	24 575	-
Programme en impartition (note 5)	169 875	52 229
	333 668	191 316
Excédent des produits par rapport aux subventions et programmes	235 361	211 186
Charges		
Bénévoles et donateurs		
Marques de reconnaissance aux donateurs	41 922	42 512
Activités des bénévoles	35 452	51 254
Programmes spéciaux	829	-
	78 203	93 766
Collectes de fonds et relations publiques		
Collectes de fonds	21 226	21 512
Congrès international	20 568	22 039
	41 794	43 551
Personnel et administration		
Dépenses administratives	84 229	76 389
	204 226	213 706
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	31 135 \$	(2 520) \$

Voir les notes complémentaires

**Fondation Optimiste des enfants canadiens
État de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019**

Exercice 2019	Actifs nets grevés d'affectations externes dotations (Bourses d'études)	Actifs nets grevés d'affectations externes dotations (CLCI)	Non affectés	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	996 690 \$	339 090 \$	548 078 \$	1 883 858 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	46 776	11 060	(26 701)	31 135
Virements entre fonds	(40 000)	-	40 000	-
Virement à l'apport reporté (note 5)	-	(35 000)	-	(35 000)
Solde à la clôture de l'exercice	1 003 466 \$	315 150 \$	561 377 \$	1 879 993 \$
<hr/>				
Exercice 2018	Actifs nets grevés d'affectations externes dotations (Bourses d'études)	Actifs nets grevés d'affectations externes dotations (CLCI)	Non affectés	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 001 129 \$	338 514 \$	546 735 \$	1 886 378 \$
Excédent des produits sur les charges	38 003	5 044	(45 567)	(2 520)
Virements entre fonds	(42 442)	(4 468)	46 910	-
Solde à la clôture de l'exercice	996 690 \$	339 090 \$	548 078 \$	1 883 858 \$

Voir les notes complémentaires

Fondation Optimiste des enfants canadiens
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits (insuffisance) sur les charges	31 135 \$	(2 520) \$
Ajustements pour :		
Gain sur la vente de placements de portefeuille (note 3)	(106 473)	(12 035)
Gain non réalisée sur les placements de portefeuille (note 3)	11 325	(25 783)
Virement du fonds de dotation du CLCI à l'apport reporté (note 5)	(35 000)	-
	(99 013)	(40 338)
Variations du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des intérêts courus à recevoir	(807)	1 278
Augmentation du dividende à recevoir	(323)	(286)
Diminution (augmentation) des taxes de vente à recevoir	759	(429)
Diminution des autres créances	5 574	69 426
Augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer	40 306	7 153
Augmentation (diminution) du montant dû à Optimist International	(20 727)	20 950
Augmentation des dépenses prépayées - marques de reconnaissance	(15 142)	(1 800)
Augmentation (diminution) des contributions reportées	(28 548)	23 005
Diminution (augmentation) des charges reportées - bourses d'études	14 879	(41 995)
Augmentation (diminution) des bourses d'études à payer	(14 217)	42 292
	(18 246)	119 594
Flux de trésorerie provenant (affectés) aux activités de fonctionnement	(117 259)	79 256
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(777 088)	(466 284)
Produits sur l'aliénation de placements	861 746	425 616
Flux de trésorerie provenant (affectés) des activités de placement	84 658	(40 668)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(32 601)	38 588
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	53 770	15 182
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	21 169 \$	53 770 \$

Voir les notes complémentaires

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

1. STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Fondation, constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, sollicite, reçoit et gère des fonds pour financer des programmes et des activités destinés à la jeunesse canadienne. Ces fonds sont constitués d'argent et de biens immobiliers et personnels reçus par dons, legs, achats ou autres. Ils sont détenus en fiducie ou autrement et sont gérés strictement suivant les objectifs susmentionnés. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle a obtenu son certificat de continuation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 29 octobre 2013.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf lorsque la direction décide de les comptabiliser à leur juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser ses placements de portefeuille à leur juste valeur, qui est calculée en fonction des cours du marché à la fin de l'exercice.

Les gains ou les pertes non réalisés sur les placements de portefeuille, correspondant à l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur, sont présentés dans les produits à l'état des résultats.

La Fondation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives ou de couverture.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont inclus dans les dépenses administratives. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont évalués une fois l'an, à la fin de l'exercice, s'il y a des indications de fléchissement de valeur. Si des indices de dépréciation sont relevés et si la Fondation détermine qu'il existe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de cet actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est réduite afin de correspondre à la plus élevée des valeurs suivantes : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou iii) le montant que la Fondation s'attend à réaliser en exerçant ses droits sur tout actif donné en garantie.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, la perte de valeur sera renversée à hauteur de l'amélioration, sans toutefois excéder la valeur comptable initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les dépôts en banque, les découverts bancaires ainsi que les dépôts avec la maison de courtage de valeurs ayant une échéance de moins de trois mois au moment de l'achat.

Frais de constitution

Les frais de constitution, incluant les montants se rapportant à la charte, au changement de dénomination sociale de la Fondation, aux règlements intérieurs, etc., ont été inscrits au poste «Frais de constitution». Ces frais ne sont pas assujettis à un amortissement, mais doivent néanmoins être dépréciés lorsque la valeur est réduite de façon permanente.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de placement, y compris les montants se rapportant aux dotations, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Le montant des produits d'intérêts est calculé d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsque la Fondation reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût d'acquisition de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Services obtenus à titre gracieux

Pour de nombreuses activités, la Fondation bénéficie grandement de services offerts gracieusement, sous la forme de bénévolat. Étant donné la difficulté d'en déterminer leur juste valeur, les services obtenus à titre gracieux ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Bourses d'études

Les apports affectés aux bourses d'études sont portés au poste Bourses d'études à payer lorsqu'ils sont reçus. Les charges relatives aux bourses d'études sont constatées lorsque les bourses sont payées, la différence entre le montant accordé et le montant payé étant comptabilisée au poste Charges reportées – bourses d'études du bilan.

Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des produits et des charges liées aux éléments d'actif et de passif non monétaires, qui sont convertis au cours de change d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans l'état des résultats de l'exercice.

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses. Celles-ci ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. La direction de la Fondation a recours aux estimations pour comptabiliser l'amortissement, les dépenses administratives et les bourses d'études à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Placements

La juste valeur des actions et des obligations correspond à la valeur de marché selon le cours de clôture.

Bourses d'études à payer

La juste valeur des bourses d'études à payer est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Fondation pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions similaires.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

3. REVENU DE PLACEMENT

	2019	2018
Intérêt	9 604 \$	12 442 \$
Dividendes	43 803	42 073
Gain sur la vente de placements de portefeuille	106 473	12 035
Gain (perte) non réalisé sur les placements de portefeuille	(11 325)	25 783
	148 555 \$	92 333 \$

Le revenu tiré des placements détenus à titre de dotations inclus ci-dessus est de 57 835 \$, (30 157 \$ en 2018).

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2019		2018	
	Coût	Valeur de réalisation	Coût	Valeur de réalisation
Titres à revenu fixe				
- canadiens	481 973 \$	487 208 \$	456 878 \$	451 896 \$
- américaines	-	-	45 212	45 440
	481 973	487 208	502 090	497 336
Actions ordinaires				
- canadiennes	426 923	554 366	402 904	570 066
- américaines	323 440	493 457	317 164	468 984
	750 363	1 047 823	720 068	1 039 050
Fonds en gestion commune				
- canadiennes	391 150	408 613	455 103	473 158
- américaines	90 081	90 798	14 491	14 408
	481 231	499 411	469 594	487 566
	1 713 567 \$	2 034 442 \$	1 691 752 \$	2 023 952 \$

La Fondation détermine la juste valeur de ses placements de portefeuille en se basant sur les prix offerts sur le marché actif. Le gain non réalisé sur les placements de portefeuille constaté dans l'exercice est calculé comme suit :

	2019	2018	2017
Juste valeur des placements	2 034 442 \$	2 023 952 \$	1 945 466 \$
Coût des placements	1 713 567	1 691 752	1 639 049
Gain non réalisé sur les placements de portefeuille à la clôture de l'exercice	320 875 \$	332 200 \$	306 417 \$
Variation du gain (perte) non réalisé sur les placements de portefeuille (note 3)	(11 325) \$	25 783 \$	

Les obligations de sociétés et de gouvernements portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 3,50 % (1,00 % à 3,75 % en 2018) et viennent à échéance à différentes dates jusqu'en 2024. Les placements sont administrés par RBC Dominion valeurs mobilières Inc., conformément aux ententes approuvées par les administrateurs de la Fondation.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont des fonds non dépensés affectés au fonds d'administration générale et réservés au financement d'aide en cas de catastrophe, de la lutte contre le cancer infantile, des programmes de club et du project sur le cancer infantile Semer le réconfort (note 7). Ces apports sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. La variation du solde des apports reportés s'établit comme suit:

2019	Cancer infantile	Programmes de club	Cancer infantile Semer le réconfort	30 septembre 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 105 \$	157 630 \$	-	159 735 \$
Apports reçus	15 073	138 345	-	153 418
Virement du fonds de dotation	-	-	35 000	35 000
Montants constatés à titre de produits en cours d'exercice	(4 000)	(169 875)	(24 575)	(198 450)
Dépenses administratives	-	(8 505)	-	(8 505)
Dépenses prépayées	-	(10 011)	-	(10 011)
Solde à la clôture de l'exercice	13 178 \$	107 584 \$	10 425	131 187 \$

2018	Cancer infantile	Programmes de club		30 septembre 2018
Solde à l'ouverture de l'exercice	118 \$	136 612 \$		136 730 \$
Apports reçus	13 008	69 692		82 700
Montants constatés à titre de produits en cours d'exercice	(11 021)	(52 229)		(63 250)
Dépenses administratives	-	(3 695)		(3 695)
Ajustements	-	7 250		7 250
Solde à la clôture de l'exercice	2 105 \$	157 630 \$		159 735 \$

6. BOURSES D'ÉTUDES À PAYER

Les bourses d'études sont décernées dans le but d'aider les lauréats à payer leurs études supérieures. Ces bourses d'études sont payables à l'établissement d'enseignement dans lequel le lauréat est inscrit, dans les 12 ans suivant la date d'octroi de ladite bourse. Les montants à payer sont escomptés à un taux de 3,0 % (3,0 % en 2018) (taux d'intérêt préférentiel moyen) par année sur une période pouvant aller jusqu'à huit ans.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

6. BOURSES D'ÉTUDES À PAYER (suite)

	2019		2018	
	Coût non amorti	Coût amorti	Coût non amorti	Coût amorti
Bourses d'études à payer - Optimist				
- Optimist International (OI)				
Art oratoire	217 500 \$	186 560 \$	216 000 \$	185 050 \$
Essai littéraire	57 500	46 079	58 150	48 259
CCSM	59 500	52 148	57 500	50 884
	334 500	284 787	331 650	284 193
- Autre				
Art oratoire régional	25 993	21 460	38 745	31 197
Championnat mondial	-	-	6 240	5 074
	25 993	21 460	44 985	36 271
	360 493 \$	306 247 \$	376 635 \$	320 464 \$

Le montant applicable à l'exercice suivant n'est pas déterminable.

le rapprochement avec les Charges reportées - bourse d'études

	2019	2018
Bourses d'études à payer	306 247 \$	320 464 \$
Remboursé par Optimist International		
2017	(9 102)	(15 090)
2019	(6 650)	-
	290 495 \$	305 374 \$

7. RESTRICTIONS SUR LES ACTIFS NETS

Les actifs nets reçus à titre de dotations sont grevés d'affectations externes en vertu desquelles les ressources doivent être conservées de façon permanente. Les revenus de placements tirés de ces fonds sont alloués en vertu d'affectations externes au financement de programmes pour la lutte contre le cancer infantile, de bourses d'études et de programmes destinés à la jeunesse.

Fonds de dotation — bourses d'études

En 2011, la Fondation a reçu un don de 1 million de dollars pour son fonds de dotation, dont l'utilisation est limitée à des buts spécifiques pour une période minimale de 10 ans. Le revenu annuel sera tout d'abord employé pour offrir dix bourses d'études de 1 000 \$ chacune, qui seront octroyées chaque année par le Club Optimiste d'Oakville. Le solde sera viré dans le fonds non affecté de la Fondation et sera versé sous forme de bourses d'études aux gagnants des concours d'art oratoire, d'essai littéraire et de communication pour sourds et malentendants du Centre de l'Ontario, puis du Centre du Québec et, enfin, d'autres districts du Canada.

7. RESTRICTIONS SUR LES ACTIFS NETS (suite)

Au besoin, la Fondation peut dépenser le capital du don pour être conforme au quota de dépenses annuelles en vertu des exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'échéance.

En 2010, la Fondation a reçu un don de 25 000\$ pour son fonds de dotation, dont l'utilisation est limitée à des buts spécifiques pour une période minimale de 10 ans. Le revenu annuel sera tout d'abord employé pour offrir deux bourses d'études de 2 500 \$ chacune, qui seront versé sous forme de bourses d'études aux gagnants des concours d'art oratoire du district Alberta, Montana, Saskatchewan et Nord Wyoming.

Au besoin, la Fondation peut dépenser le capital du don pour être conforme au quota de dépenses annuelles en vertu des exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Fonds de dotation — Campagne de lutte contre le cancer infantile (CLCI)

En 2012, les administrateurs ont autorisé l'établissement d'un fonds de dotation distinct pour les apports affectés à la Campagne de lutte contre le cancer infantile. En 2018, aucun montant n'a été d'une part été virés du poste Apports reportés (note 5) au fonds grevé d'affectations externes de la Campagne de lutte contre le cancer infantile qui figure à la section actif net du bilan et aucun montant n'a été d'une part été virés au poste Apports reportés (note 5) du fonds grevé d'affectations externes de la Campagne de lutte contre le cancer infantile qui figure à la section Actif net du bilan.

Depuis 2012, tous les apports destinés à la Campagne de lutte contre le cancer infantile sont comptabilisés dans ce fonds de dotation et les montants applicables sont versés dans un compte de placement distinct, désigné à cette fin.

En 2019, la Fondation a approuvé un nouveau programme intitulé - Cancer infantile semer le réconfort, qui s'ajoute au projet actuel de lutte contre le cancer chez les enfants. Pour financer ce nouveau programme, 35 000 \$ ont été retirés du Fonds de dotation pour le cancer infantile. De ce montant, 24 575 \$ ont été distribués sous forme de subventions.

8. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et de placement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Fondation.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Fondation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Notes complémentaires
30 septembre 2019

8. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de la Fondation ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et de placements. La Fondation assure le suivi des prévisions budgétaires et de trésorerie afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations.

Risque de change

La Fondation est exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des placements libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2019, les actifs libellés en dollars américains comprennent la trésorerie et des placements totalisant 441 537 \$ (462 439 \$ au 30 septembre 2018)

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec la Fondation. La valeur comptable de la trésorerie et des placements représente l'exposition maximum de la Fondation au risque de crédit au 30 septembre 2019. Les opérations de caisse sont effectuées auprès de différentes institutions financières réputées, ce qui porte la direction à croire que le risque de perte est limité. La Fondation atténue le risque de crédit par rapport à ses placements en diversifiant la gamme de placements.

9. IMPUTATION DE CHARGES

La Fondation impute habituellement les charges directement au poste concerné, à l'exception des dépenses administratives, qui sont imputées dans les comptes selon les estimations de la direction.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La Fondation est une organisation indépendante dotée de son propre conseil d'administration, qui est également ses membres votants. Les membres honoraires peuvent être nommés par le conseil d'administration sans droit de vote.

La Fondation reçoit une grande partie de son financement des différents clubs Optimist locaux au Canada (environ 600) pour les différents programmes parrainés par ces clubs.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Informations supplémentaires sur les dépenses
30 septembre 2019

11. NATURE DES OPÉRATIONS - OPTIMIST INTERNATIONAL (OI)

Optimist International (OI), une association de clubs de service civique, opère dans divers pays, dont les États-Unis et le Canada. La Fondation reçoit divers services d'OI tels que:

- ressources humaines
- des bureaux et des installations téléphoniques
- l'assistance technique, les services de courrier et de messagerie

conformément au protocole d'accord du 30 mars 2015 entre les parties. La Fondation contribue au financement au Canada de bourses d'études, des concours d'art oratoire, d'essai littéraire et du concours de communication pour sourds et malentendants. Elle contribue également au financement et au développement de certains programmes internationaux.

La Fondation rembourse toutefois OI les salaires du personnel administratif ainsi que les différents services de bureau et de communication mentionnés ci-dessus. Elle ne rembourse pas à OI les services du secrétaire-trésorier de la Fondation.

Les soldes des transactions impayées à la fin de l'exercice figurent dans l'état de la situation financière de la Fondation comme étant dus à/en provenance d'OI.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Après la fin de l'exercice de la Fondation et avant la date de publication des présents états financiers, l'apparition du virus Covid-19 a été officiellement reconnue à l'échelle mondiale comme une pandémie (30 janvier 2020).

Les dommages économiques causés par la propagation de ce virus ont été considérables jusqu'à présent et son impact futur est incertain à l'heure actuelle.

Ceci a affecté globalement la valeur marchande des investissements, y compris ceux du portefeuille de la Fondation.

À l'heure actuelle, la direction estime que, compte tenu des garanties déjà mises en place et du fait que la politique d'investissement est axée sur la détention à long terme, l'impact sur la valeur de marché ne devrait pas être suffisant pour mettre en cause la poursuite et la continuité des activités d'exploitation de la Fondation.

La direction n'est actuellement pas en mesure de déterminer l'effet sur le calendrier et la nature de certaines autres activités pour la période suivante.

Fondation Optimiste des enfants canadiens
Informations supplémentaires sur les dépenses
30 septembre 2019

	2019	2018
Marques de reconnaissance aux donateurs		
Récompenses aux donateurs	9 861 \$	9 238 \$
Frais de poste et d'expédition	5 304	8 772
Dépenses administratives	26 757	24 502
	41 922 \$	42 512 \$
Activités des bénévoles		
Bureau du président	5 385 \$	3 974 \$
Conseil d'administration	13 485	21 919
Frais de représentation et de séminaires	3 390	12 669
Dépenses administratives	13 192	12 692
	35 452 \$	51 254 \$
Programmes spéciaux		
Programme de dons planifiés	829 \$	- \$
Collectes de fonds		
Fournitures de bureau	1 547 \$	1 531 \$
Impression	1 368	1 084
Informatique et site Web	6 352	7 530
Dépenses administratives	11 959	11 367
	21 226 \$	21 512 \$
Dépenses administratives		
Dépenses administratives générales	19 711 \$	22 385 \$
Frais bancaires	1 518	1 437
Perte de change (gain)	6 088	(5 213)
Honoraires professionnels	31 815	31 189
Frais de gestion de placements	18 649	18 182
Télécommunications	266	376
Autres dépenses administratives	6 182	8 033
	84 229 \$	76 389 \$